



*Commune de Les Choux
Compte rendu du Conseil Municipal*

28 juin 2022

Membres en exercice : 14

Membres présents : 12

L'an 2022 et le 28 juin à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu, Salle de Conseil – Mairie 5 rue de la Poste sous la présidence de Monsieur MOREL Olivier, Maire.

Présents :

Monsieur MOREL Olivier, Maire

Mmes : FINOUX Laetitia, LAMONTAGNE Sylvie, THORET Nathalie

MM : BADAOUI Kada, BOUE Hervé, CACCIA Anthony, CHEVALIER Christian, DOUBRE Eric, DUREVILLE Arnaud, MENOUVRIER Pascal, VASSEUR Ludovic,

Excusés :

Monsieur GAUTIER François ayant donné pouvoir à Pascal MENOUVRIER

Madame CHANZY Emilie

A été nommé secrétaire : Pascal MENOUVRIER

1. Demande de subvention

Monsieur le Maire informe qu'une demande de subvention exceptionnelle a été faite par la nouvelle association « Les Chouettes en Fête ».

L'association "Les Chouettes en Fête" a pour vocation, comme un comité des fêtes, d'organiser ou coordonner des manifestations communales et de participer à l'animation de la commune de Les Choux.

Le conseil municipal ayant délibéré, décide :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de création de 1 000 € à l'association "Les Chouettes en Fête",
- D'autoriser monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette subvention.

2. Eclairage public

2.1. Eclairage rue de la Gare et rue de la Fraisière

Le Conseil Départemental a informé monsieur le Maire que la société ENEDIS a détecté des contraintes sur le réseau électrique aérien situées rue de la Fraisière et rue de la Gare. Pour résoudre ces contraintes, le Conseil Départemental du Loiret propose d'enfouir les lignes (Téléphone, électricité, éclairage public) et ainsi supprimer les poteaux bétons existant. L'étude d'ENEDIS englobe aussi l'impasse de la Fraisière (2 candélabres) afin d'avoir un ensemble harmonieux.

Par voie de conséquence, monsieur le Maire informe que ces poteaux supportant actuellement notre éclairage public étant déposés, il sera nécessaire de créer de nouveaux points lumineux rue de la Gare et rue de la Fraisière et prévoir une extension rue de la gare (2 poteaux seuls).

Le conseil municipal ayant délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter le lancement de la procédure par des demandes de devis,
- D'autoriser monsieur le Maire à demander des subventions,
- D'autoriser monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette opération.

2.2. Modification des plages horaires de fonctionnement de l'éclairage public

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'évolution à la hausse des prix du kWh de l'électricité. Afin de réaliser des économies tant sur les factures d'électricités de l'éclairage public que sur l'énergie, monsieur le Maire propose de modifier les plages horaires d'éclairage nocturne.

Le conseil municipal ayant délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter les modifications de plage horaire d'éclairage public,
- D'autoriser monsieur le Maire à modifier les horaires comme suit : éteindre les candélabres à 23h et les allumer à 6h.

2.3. Audit diagnostique de l'éclairage public

Afin de pouvoir demander des subventions au Conseil Régional, monsieur le Maire informe le conseil du besoin de réaliser un audit et un diagnostic de l'éclairage public. Il explique également que cela nous permettra de connaître l'état général de notre réseau d'éclairage public.

Le conseil municipal ayant délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser monsieur le Maire à lancer cet audit,
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tout document relatif à cet audit.

3. Eclairage de l'école et de la garderie

Monsieur le Maire informe que lors des périodes scolaires, l'éclairage des salles de classes et de la garderie fonctionne en permanence d'où une consommation d'électricité conséquente. Monsieur le Maire explique qu'un passage à la LED pourrait réduire ces consommations.

Le conseil municipal ayant délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser monsieur le Maire à demander des devis,
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Informations et questions diverses :

- **Radars Pédagogiques** : Ils seront vérifiés prochainement par la société IMS.
- **Elections législatives** : Monsieur le maire remercie les conseillers pour leur participation à la tenue du bureau de vote.
- **Salle polyvalente** : Le réfrigérateur situé côté bar ne fonctionne plus, il sera prochainement remplacé.
- **Fête du village** : elle est organisée en partenariat avec l'association « Les Chouettes en Fête » le week-end du 23 et 24 juillet. Le programme sera prochainement diffusé.

Fin de séance à 20 heures 55

